[Texte]

relation to the community in which he is. However, if you take a dockyard worker who expects to live most of his working days in dockyard type work in Halifax, surely it is more appropriate that he should look to the Haligonian type of dockyard workers for the adequacy of the awards rather than what they happened to be getting in Louisiana, Toronto, Vancouver or anywhere else you like.

The Chairman: I am sorry, Mr. Skoberg.

Mr. Skoberg: May I just finish this question and that will be the end of it. I think a few had a few extra minutes.

Are the out-of-scope public service officers—they do not belong to a union—throughout Canada also paid on a regional rate of pay? Say, your executive officers in Halifax, Vancouver and so on.

Mr. Drury: Generally speaking, there are two systems of pay in the public service: the hourly rated which tends to be locally governed and the annual payments. This becomes more pronounced as you go up in the pay scale and the tendency is towards national rates. In the case of, the nurses, for instance, the lower grades who tend to be continuously employed in one locality are paid on local rates and more senior nurses who are mobile and subject to be shifted around are paid on national rates.

Mr. Skoberg: Are the executive officers of the public service in the various parts of Canada paid on the regional rates or are they paid on the national rate? Are they paid the same as an Ottawa man?

Mr. Drury: The executive officers who are quite mobile are paid on national rates. It is mobility that is the test or should be the test.

Mr. Skoberg: We have a highly mobile society today, Mr. Minister, in all classes.

An hon. Member: Especially at the top.

The Chairman: Thank you, Mr. Skoberg. Vote 1 agreed to.

The Chairman: This meeting will stand adjourned until Thursday, March 9, 1972, in room 208 West Block at 11 a.m. The National Research Council is appearing.

An hon. Member: Mr. Chairman, when might we expect the Treasury Board to come back again?

The Chairman: We will try to discuss that with the subcommittee on agenda and procedure tomorrow morning.

I wish to thank the Minister and all the officials of the department in your name.

Meeting adjourned.

[Interprétation]

tout à fait impraticable. Pour qu'il y ait continuité, nous acceptons donc que son salaire ne soit pas tout à fait adéquat aux taux de salaire de la ville où il vit. Toutefois, si vous prenez le cas d'un débardeur qui passera sans doute la plupart de ses années de travail dans les chantiers maritimes d'Halifax, il est évidemment plus normal qu'il se compare avec les débardeurs de la région de Halifax plutôt qu'avec ceux de la Louisiane, de Vancouver, de Toronto ou d'ailleurs.

Le président: Je regrette, monsieur Skoberg.

M. Skoberg: Puis-je simplement terminer ma question et puis ce sera tout. Je crois que quelques-uns ont parlé pendant quelques minutes additionnelles.

Les cadres de la Fonction publique qui n'appartiennent pas à un syndicat, au Canada, reçoivent-ils un taux de salaire régional? Parlons par exemple de vos agents exécutifs à Halifax, Vancouver ou autre part.

M. Drury: En général, il y a dans la Fonction publique deux régimes de salaire: le taux horaire qui habituellement est sous contrôle local et le taux annuel. Cette tendance est plus prononcée au fur et à mesure que vous évoluez dans l'échelle de salaire et la tendance est aux taux nationaux. Les infirmières, des échelons moins élevés qui sont habituellement employées de façon permanente dans une même localité reçoivent un taux local alors que les infirmières chevronnées itinérantes, reçoivent des taux nationaux.

M. Skoberg: Les agents exécutifs de la Fonction publique dans diverses parties du Canada reçoivent-ils des taux régionaux ou des taux nationaux? Sont-ils payés de la même façon que ceux d'Ottawa?

M. Drury: Les agents exécutifs itinérants reçoivent des taux nationaux. La mobilité est habituellement le critère, ou du moins elle devrait l'être.

M. Skoberg: Nous avons donc une société très itinérante aujourd'hui, monsieur le Ministre et cela dans toutes les classes.

Une voix: Surtout à la tête.

Le président: Je vous remercie, monsieur Skoberg. Le poste 1 est adopté.

Le président: La séance est ajournée jusqu'au jeudi 9 mars 1972, à la pièce 208 de l'Édifice de l'Ouest à 11 heures du matin. Nous entendrons les représentants du Conseil national de recherches.

Une voix: Monsieur le président, quand le Conseil du Trésor reviendra-t-il?

Le président: Nous en discuterons avec le sous-Comité de l'ordre du jour et de la procédure demain matin.

Je désire remercier en votre nom le ministre ainsi que tous les hauts fonctionnaires de son ministère.

La séance est ajournée.